

Comment les plus grands rappeurs ont spolié un musicien wallon

MUSIQUE

Francis Goya a été numéro un aux États-Unis mais il n'a jamais touché un centime. Il demande réparation.

C'est l'histoire de David contre Goliath. Un tout petit David, le Belge Francis Weyer alias Francis Goya, compositeur et guitariste, face à un gigantesque Goliath, l'industrie du disque représentée par les maisons de disques Universal et Sony et d'éminents noms entre autres du rap. L'enjeu: au bas mot des millions de dollars. C'est ce que Francis Goya réclame pour l'utilisation abusive d'une de ses compositions datant de 1975. Spoliation serait plus exact, si l'on en croit le Belge qui n'en revient pas de ce qui lui arrive. "C'est complètement fou cette histoire", depuis l'Espagne où La DH l'a contacté.

Peut-être vous souvenez-vous d'un titre intitulé "Faded Lady" interprété par

S.S.O. Orchestra. L'instrumental original s'appelait "No Lady" et c'est Francis Goya qui l'a composé. Celui-ci a été déposé à la Sabam et a fait l'objet d'un dépôt de copyright aux États-Unis. Voilà l'œuvre protégée et le musicien normalement assuré de percevoir son dû si quelqu'un utilise la composition.

En théorie seulement... Car depuis 1992 au moins, huit mesures de "Faded Lady" font le bonheur de la scène rap internationale. Ça a commencé avec le rappeur américain Diamond D, qui chipe une partie de la mélodie de "Faded Lady" sur "I Went For Mine" et s'en attribue la paternité. Francis Goya n'en sait rien à l'époque. Six ans plus tard, l'affaire prend une autre tournure.

"En 2006, on m'a approché pour me demander si j'étais intéressé par une version (de "Faded Lady", NDIR) par un artiste américain. J'ai dit oui, je n'avais rien à perdre. Je ne savais pas qui c'était. On m'a dit qu'on allait m'envoyer les contrats, je n'ai jamais rien reçu de ma vie. Trois mois plus tard, je demande où ça en est et on me dit: 'Vous n'êtes pas au courant? C'est numéro 1 aux États-Unis!' L'artiste, c'était Busta Rhymes..."

■ Kanye West, Kendrick Lamar & Co

Le titre apparaît d'abord sur une mixtape du rappeur. Puis celui-ci l'interprète lors du Hot Summer Jam 97, grand festival hip-hop américain, ce qui lui offre une visibilité incroyable. Les ventes explosent. Busta Rhymes s'installe à la première place du Billboard. "Être numéro un aux USA quand on est Belge, ça n'arrive pas à tout le monde, plaisante Francis Goya. Il y a eu Sœur Sourire, c'est tout. Si je dis ça, les gens vont dire que je me vante alors que non, j'ai bien été numéro un aux États-Unis. C'est la vérité."

Busta Rhymes a été numéro un aux États-Unis avec la musique d'un Belge, Francis Goya.

La suite? Ils sont des dizaines à s'engouffrer dans la brèche ouverte par Busta Rhymes. Parmi ceux-ci, il y a du très lourd: Prodigy, Nas, Papoose, Missy Elliot, Wu-Tang Clan. Et des featurings sur lesquels apparaissent Pitbull, Kendrick Lamar, Kanye West... "Des versions différentes, il y en a eu au moins 50, sur lesquelles je ne perçois rien." Et par ricochet, notre Belge se retrouve aussi sur des compilations en veux-tu en voilà. Et même des bandes originales de jeux vidéo, etc. Mais toujours sans toucher un centime... Sur la page Internet consa-

crée à l'affaire mise en ligne par Francis Goya et son équipe, on lit: "La composition 'Faded Lady' est considérée comme étant la composition la plus plagiée par des rappeurs, et ce mondialement". Montant du préjudice estimé: plusieurs millions de dollars!

L'affaire n'est pas aussi simple qu'il y paraît. Parce qu'au fil du temps, les éditeurs ont vendu et racheté des catalogues, dont celui dans lequel apparaît "Faded Lady". "C'est tout un micmac entre les contrats des éditeurs. Il est très difficile de s'y retrouver. Il n'empêche qu'Universal aux États-Unis prétend être le détenteur des droits d'édition mais quand on leur demande de le prouver, ils ne peuvent pas le faire. Il n'y a aucune preuve."

■ "Ils m'ont volé"

Depuis le succès de Busta Rhymes, en 2006, Francis Goya réclame son dû. En vain, malgré des heures de négociations et d'innombrables échanges d'e-mails. Il a même fondé une ASBL pour lutter contre les détournements des droits des artistes. Las de la situation, il a décidé d'assigner toute une série d'acteurs de l'industrie musicale, dont les majors Universal et Sony, ainsi que le label Zomba chez qui on retrouve Britney Spears, Justin Timberlake, Chris Brown, etc.

Son dû, il l'estime à environ un million de dollars. "Je ne m'attaque pas aux droits d'auteur, dit-il. J'attaque pour le préjudice subi. Ils ont fraudé, ils m'ont volé." Comble du comble, explique-t-il, lorsque certains rappeurs ont accepté de le créditer comme ayant droit, c'est au titre d'ayant droit mais parmi eux. "Sur la moitié des droits qui ne va pas à l'éditeur, les rappeurs l'ont divisé en huit. Je ne touche que des clopinettes alors que comme auteur-compositeur, je devrais avoir droit à 25%."

Charles Van Dievoort

La Sabam pointée du doigt

Francis Goya dénonce son attitude dans le dossier.

Si Francis Goya entend assigner Universal, Sony, Zomba et les autres pour obtenir réparation de préjudice, il en veut aussi à la Sabam, la Société belge des droits d'auteur. "Je suis allé voir la Sabam mais elle n'aide en rien. Ils disent qu'ils ne sont pas là pour rechercher les droits des artistes, mais uniquement pour récolter les droits et les distribuer. C'est moi qui dois apporter les éléments. Mais quand j'en apporte, il ne se passe toujours rien. Jamais rien. Ils ne veulent rien faire. Ils me disent qu'ils ne sont pas mes avocats alors qu'ils ont des juristes payés pour ça", déplore le musicien qui y est pourtant inscrit depuis ses 15 ans (il en a 76 aujourd'hui!). "Par contre, ajoute-t-il, ils aident très bien les gros éditeurs! Ils les protègent bien. Je ne suis pas le seul à le dire."

Contactée par La DH, la Sabam a fait parvenir le communiqué suivant. "La Sabam perçoit des droits lorsqu'une musique est reproduite, diffusée ou jouée en public. Elle les redistribue ensuite aux auteurs, compositeurs et éditeurs sur base de la clé de répartition établie entre eux. Nous sommes au courant d'un différend entre M. Goya et son éditeur concernant le partage des droits sur le morceau 'New York Shit'. La Sabam n'a toutefois pas l'autorité pour trancher ce type de litige, elle ne peut qu'appliquer la clé de répartition qui lui a été communiquée. C'est aux parties concernées qu'il revient de trouver un accord ou, le cas échéant, d'entamer une procédure judiciaire."

Dans le cadre de cette affaire, Francis Goya et son équipe ont mis en ligne un site Internet expliquant en détail le dossier tout en ajoutant un nombre conséquent de documents légaux et autres. À consulter sur www.goya-vs-universal-music.com.

CVD.



Francis Goya organisera en janvier un concert-débat où les participants pourront lui poser des questions. © DR